M. Breton, député du Cher, demande qu'on siège le matin à partir de mardi.

Après pointage les propositions de M. Breton sont repoussées par 264 voix contre 261.

La séance est levée à 6 heures 25 et renvoyée à jeudi.

Physionomie de la Chambre

(De notre correspondant particulier).

Le calme un instant troublé par les débats sur l'incident franco-turc n'a pas tardé à renaître. L'horizon parlementaire, passagèrement assombri, s'est rasséréné.

Il ne reste plus trace des espoirs ou des inquiétudes qu'avait pu susciter parmi les opposants et les ministériels, l'assaut imprévu dirigé contre le Cabinet et particulièrement contre le ministre des affaires étrangères, assaut qui d'ailleurs a piteusement échoué.

Nous voilà revenus aux questions d'affaires et si les députés sont moins nombreux qu'hier, les tribunes ont retrouvé leur public spécial d'amateurs.

On n'en continuait pas moins à s'occuper, dans le salon de la Paix, de la marche de notre escadre et l'on commentait beaucoup la dépêche arrivée dans le milieu de l'après-midi, annonçant que l'amiral Caillard venait d'atteindre Mitylène avec ses navires, et d'occuper trois ports turcs.

C'était là d'ailleurs la seule nouvelle de la journée, mais elle avait en elle-même assez d'importance pour fournir un ample aliment à *toutes les conversations de couloirs.*

Ce sont encore deux adversaires de la compensation d'armement, point essentiel du projet présenté par le gouvernement, qui ont pris la parole au début de la séance d'aujourd'hui. Est-ce à dire pour cela que le système soumis aux délibérations de la Chambre ne compte pas de partisans ?

Evidemment non.

Mais ceux-ci ont jugé que le gouvernement et la commission suffisaient à défendre leur œuvre. *C'est pour cette raison seule* qu'ils se sont abstenus.

MM. Pichon et Jourde qui ont, après tant d'autres, combattu la loi nouvelle, représentent deux régions absolument opposées de la France, le premier député du Nord, le second de la Gironde.

Ils ont pourtant soutenu la même thèse sans s'appuyer d'ailleurs d'aucun argument nouveau. Quant au rapporteur il a répondu à toutes les critiques adressées contre le projet.

Le rapporteur a réussi à intéresser la Chambre et à s'imposer à son attention.

La discussion générale continuera jeudi et sera probablement close ce jour-là.

T. H.

SÉNAT

Séance du 5 novembre 1901

La séance est ouverte à 3 h. 05, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat rétablit un crédit de 9.000 fr., accordé au chanoine de la Savoie, qu'avait supprimé la commission du budget. Les autres chapitres des crédits supplémentaires sont adoptés, sauf ceux pour le Congo, qui sont renvoyés à la commission.

La séance est levée à 6 heures 1|4. Séance jeudi à 3 heures.

Les retraites des mineurs

Le projet gouvernemental

Paris, 5 novembre. — Le projet de loi sur les retraites des ouvriers ministres a arrêté mardi matin le texte définitif qu'il a déposé à la Chambre, a pour but de hâter le fonctionnement de la loi de 1894 par la création de fonds de bonification.

Actuellement, un ouvrier retraité à 55 ans d'âge et 30 ans de travail, n'ayant commencé les versements qu'en 1895, n'aurait droit qu'à 90 francs de retraite. Les bonifications accordées aux ayants droit élèveront ce chiffre jusqu'à 300 francs.

Le nombre des retraités réunissant ces conditions d'âge et de travail, pour bénéficier de cette disposition, est, d'après les renseignements recueillis, d'environ 18,000.

La majoration représenterait donc environ 5,000,000. C'est à ce chiffre maximum qu'est fixé le montant annuel du fonds de subvention.

Pour y faire face, le gouvernement estime qu'il y a lieu de recourir, en dehors d'une subvention à fournir par l'Etat, à une légère majoration du versement prévu par la loi de 1894, et qui *serait fixée à 1|2 p. 0|0 des salaires,* lorsque la retenue n'est que de 3 pour cent ; à un quart pour cent lorsque la retenue est déjà supérieure à 3 0|0, et à une contribution égale des patrons. La subvention serait fournie : 1° Par un prélèvement sur les sommes provenant des adjudications faites pour l'attribution de concessions de mines ; 2° En cas d'insuffisance, par des centimes additionnels à la redevance proportionnelle des mines.

Les dispositions du projet de loi tendant à la mise en adjudication des concessions de mines, comprises dans un projet portant modification à la loi de 1810, projet qui est actuellement pendant devant le Sénat, sont détachées de ce projet d'ensemble. Elles feront l'objet d'un projet distinct qui sera joint à celui des retraites et déposé à la Chambre.

Les Prévoyants de l'Avenir

Paris, 5 novembre. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Muzet. Elle a entendu, d'une part, M. Congy, président de la Ligue de Défense des Prévoyants de l'Avenir, et d'autre part M. Boutteville et un nombre important des délégués du Comité des Prévoyants. La Commission a décidé de convoquer pour mardi prochain M. Graux, administrateur séquestre désigné par le Tribunal Civil, et qui, depuis plusieurs mois, administre la société.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

Les exigences de la France

Les tergiversations de la Turquie. — Revendications énergiques de M. Bapst.

Constantinople, *via* Sofia, 5 novembre. — Dans la réponse qu'il a donnée vendredi à la lettre de Tewfik, M. Bapst a déclaré que les décisions du gouvernement ottoman concernant les affaires des quais, du marais d'Ada-Bazar et de la créance Tubini étant restées jusqu'ici sans exécution, rien dans la déclaration du ministre relative à l'affaire Lorando ne faisait espérer que celle-ci aurait un *meilleur sort. Ces* atermoiements allaient amener la France à faire valoir d'autres revendications.

M. Bapst a donc fait remettre à Tewfik une nouvelle note disant que, par suite des atermoiements de la Porte depuis deux mois dans le règlement de ces quatre affaires, et en raison des sacrifices imposés au gouvernement français, celui-ci mettait comme nouvelles conditions à la reprise des relations le règlement de quatre autres affaires, savoir :

1° la *reconnaissance légale des écoles françaises* existant dans l'empire ottoman ; 2° la reconnaissance légale de tous les établissements de bienfaisance ou des cultes placés sous la protection française ; 3° la délivrance immédiate de firmans nécessaires et inutilement demandés jusqu'ici par l'ambassade pour la reconstruction ou la réparation de plusieurs établissements de même nature, notamment la reconstruction des couvents et écoles détruits pendant les troubles de 1894 et de 1896 ; 4° la reconnaissance du patriarche chaldéen.

M. Bapst a joint à cette note quatre formules concernant ces demandes et que le gouvernement ottoman devra signer. Il ajoute que, en cas de nouveaux atermoiements, le gouvernement français fera valoir encore d'autres revendications.

Cette note est rédigée en termes impératifs.

Un appel à l'Angleterre

Une information venue de Constantinople *annonce annonce que la Turquie aurait* demandé à l'Angleterre qu'elle remplisse les conditions de la convention de Londres de 1878 par laquelle l'Angleterre a, contre la remise de Chypre, garanti au sultan l'intégrité de ses possessions.

La Porte déclare que d'après cette convention l'Angleterre doit protéger toute la Turquie d'Asie contre une attaque de la France. Le gouvernement turc considère Mitylène et les Sporades comme une partie des possessions asiatiques du sultan et suggère au gouvernement anglais d'envoyer, dans le Levant, l'escadre de la Méditerranée pour empêcher une agression de la part de la France.

La résistance du Sultan

Paris, 5 novembre. — La *Patrie*, dont toutes les informations sont sujettes à caution dit recevoir de Constantinople la dépêche suivante :

« Le sultan a fait montre des dispositions les plus belliqueuses à l'annonce du départ de l'Amiral Caillard pour les eaux ottomanes ; il a aussitôt réuni le conseil des ministres pour arrêter toutes les mesures de résistance commandées par les circonstances. La défense des Dardanelles a été préparée, et des torpilles ont été submergées dans le détroit. Le port de Smyrne et celui de Salonique ont été garnis de mines sous-marines. Et en même temps les troupes sont mobilisées en hâte à Constantinople et en Asie Mineure, de manière à s'opposer par la force à toute tentative des marins français. »

Les préparatifs de l'escadre

Toulon, 5 novembre. — A la suite de la séance de la Chambre d'hier, les autorités du port de Toulon ont reçu des ordres pour les préparatifs à accomplir, afin de faciliter et d'assurer le plus promptement possible le ravitaillement des bâtiments de notre escadre. Depuis ce matin règne à bord de ces derniers une très grande activité : les navires procèdent à l'embarquement de leurs *obus à la mélinite*, dont la puissance destructive est considérable ; en outre, des ordres viennent d'être donnés afin que les animaux vivants nécessaires aux équipages soient également embarqués avec la plus grande célérité.

Les officiers permissionnaires sont rentrés et les effectifs des équipages complétés.

A bord du *Gallilée* et du *Charles Martel* qui subissent des réparations, les travaux sont poussés avec une extraordinaire activité pour que ces bâtiments soient en mesure de prendre la mer sans retard.

L'escadre sera donc prête en 48 heures, et même en moins de temps. Et dès que les ordres du Gouvernement lui parviendront, l'amiral *de Maigret pourra prendre* le large.

L'IMPRESSION A L'ÉTRANGER

En Allemagne — Changement d'attitude — La presse allemande est mécontente.

Paris, 5 novembre. — Un revirement est en train de se produire dans la presse allemande.

« La situation se trouve changée par les déclarations de M. Delcassé, disent les journaux allemands.

» Ce ne sont plus les points litigieux qui provoquèrent le départ de M. Constans qui sont en jeu, puisque ceux-ci sont réglés ou tout au moins, leur règlement ne dépend plus que du bon vouloir du *gouvernement français,* c'est toute la politique séculaire de la France en Orient qui est remise en cause... Le souvenir du passé autorise les appréhensions. C'est à un renouveau de chauvinisme que semble avoir obéi M. Delcassé, et, des nervosités de la France chauvine, les Allemands se méfient... »

Et les journaux allemands n'hésitent pas à conclure : « Dans ces conditions, le conflit actuel peut être gros d'imprévu, malgré le sang-froid et les qualités d'homme d'Etat que les journaux reconnaissent à M. Waldeck-Rousseau... »

Et aussi unanimes qu'ils l'étaient hier à témoigner leur approbation, les journaux allemands aujourd'hui, comme s'ils obéissaient soudain à un mot d'ordre, marquent leur mécontentement et leur défiance.

Le « Tageblatt » va même jusqu'à comparer l'attitude de M. Delcassé à celle de Napoléon III en 1870...

En Autriche et en Russie

Vienne, 5 novembre. — Dans les cercles politiques autrichiens, on a considéré avec une certaine satisfaction l'action française en Turquie.

On envisage que depuis quelque temps la Turquie agit avec trop de désinvolture envers les puissances, usant vis-à-vis tantôt de l'une, tantôt de l'autre, de procédés répréhensibles.

L'Autriche, par exemple, a eu dans ces derniers temps deux conflits avec la Turquie, le *conflit relatif aux postes et le conflit* causé par l'attaque par un soldat turc du gérant du consulat austro-hongrois à Prizrend.

A propos de ce dernier conflit, l'Autriche n'a jusqu'à présent pas reçu la satisfaction demandée.

La *Corresponpance politique* reçoit aujourd'hui de St-Pétersbourg un communiqué officieux prouvant que, du côté russe, on est également mécontent de l'insécurité en Turquie.

Le communiqué constate que le cabinet russe a adressé souvent des exhortations à la Porte, afin qu'elle améliore l'administration intérieure et ajoute qu'il a fait de nouvelles représentations à propos de l'enlèvement de miss Stone.

Notre flotte à Mitylène

Paris, 5 novembre. — **L'amiral Caillard, commandant la division navale envoyée dans la mer Égée, a télégraphié ce matin à 6 h. 30, de Myros, pour annoncer le mouillage de l'escadre et l'occupation des trois ports principaux de l'île de Mitylène.**

Paris, 5 novembre. — Le Ministre des Affaires Étrangères a reçu l'avis que le contre-amiral Caillard a occupé l'île de Mitylène.

La flotte anglaise

Athènes, 5 novembre. — On signale, de l'île de Milo, le passage de l'escadre française, se dirigeant vers le nord.

Cinq des sept navires anglais qui étaient au Pirée ont pris la mer dans la direction de Volo.

LES CÉREMONIES DU CULTE dans la marine

Paris, 5 novembre. — Le *Journal officiel* publiera demain un rapport du ministre de la marine au Président de la République, suivi d'une circulaire, d'un décret et d'un arrêté portant modification à l'exercice du culte à bord des bâtiments, dans les écoles et établissements de la marine.

Les agents et sous-agents des Postes

Paris, 5 novembre. — M. Millerand a présidé aujourd'hui le banquet des agents et sous-agents des Postes, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de leur association.

Il a prononcé un long discours où, après avoir passé en revue les principales revendications des agents et sous-agents, il leur a donné l'assurance qu'il suivait de très près le développement de leur association.

« *J'emporterai de cette soirée, dit-il* en terminant, une impression pure et réconfortante. Entre nous et vous, il y a autre chose que des rapports de chefs à subordonnés, il y a des rapports d'hommes à hommes. Ouvriers d'une même et grande œuvre, nous sommes unis dans un commun souci de travailler à la grandeur de la Patrie et de la République. »

Ce discours a été frénétiquement applaudi.

LA GRÈVE GENÈRALE

Les mineurs de la Ricamarie — La réponse de Waldeck-Rousseau.

Saint-Etienne, 5 novembre. — Les mineurs de la Ricamarie ont tenu, hier soir, une nombreuse réunion, au cours de laquelle M. Cotte, secrétaire général de la Fédération nationale, a pris la parole.

L'orateur, très applaudi, a félicité les mineurs de la Ricamarie de leur esprit de discipline.

Soyez prêts pour la grève, leur a-t-il dit ; elle éclatera brusquement, peut-être demain, peut-être *dans cinq jours, mais le délai ne peut être éloigné.* Elle est inévitable.

M. Cotte a parlé de la réponse de M. Waldeck-Rousseau qui ne lui donne pas satisfaction, mais il n'en a pas lu le texte.

Après avoir entendu le langage violent d'un autre orateur, l'assemblée a voté un ordre du jour favorable à la grève.

Il est bon de remarquer que le langage de M. Cotte ne saurait exprimer que son opinion personnelle, car les avis de toutes les fédérations régionales ne lui sont pas encore parvenus. D'ailleurs, on peut reconnaître, dans les nouvelles déclarations de M. Cotte, la continuation de sa tactique habituelle, consistant, comme on sait, à exercer une pression sur les *pouvoirs publics et les Chambres.*

Les huit heures dans les mines

Paris, 5 novembre. — La Commission du travail, saisie de la proposition de M. Basly, tendant à établir la journée de huit heures dans les mines, entendra demain, mercredi, sur leur demande, les représentants des Compagnies minières.

L'abrogation de la loi Falloux

Paris, 5 novembre. — M. Béraud, sénateur de Vaucluse, a déposé, au cours de la séance d'hier, une proposition de loi tendant à abroger la loi Falloux. Ce projet dispose qu'aucun établissement d'enseignement secondaire privé ne pourra se fonder qu'en vertu d'une loi.

Dans son article 4 il dispose aussi qu'un élève d'un établissement privé ne pourra prendre des inscriptions dans une Faculté de l'Etat, ni concourir pour les écoles du gouvernement s'il n'a accompli ses 3 dernières années d'études dans un établissement de l'Etat.

ENTRE ANTISÉMITES

Nous avons signalé il y a quelques jours la grande querelle qui divisait les antisémites algériens et les insultes ignobles qu'ils se prodiguent mutuellement.

Max Régis, dont tout le monde commence à en avoir assez et méprisé même de ses amis, *avait provoqué M. Dubuc, rédacteur en chef du Précurseur*, conseiller municipal de Paris, nationaliste et antisémite.

Nous avons rapporté également la décision des membres du comité-directeur du parti national antijuif de ne pas répondre à cette provocation avant que M. Max Régis eut fourni des explications au parti ; enfin, dans une interview M. Cailly a fait connaître son opinion sur le différend.

Le *Siècle* annonçait hier, à propos de ce différend, que M. Max Régis a adressé une longue lettre à M. Drumont, député d'Alger, pour lui demander de se prononcer entre lui et ses adversaires actuels. En voici, dit-il, quelques extraits :

Refuser de servir d'arbitre, c'est perpétuer une campagne qui pourrait brouiller les cartes ; c'est donner raison à nos adversaires qui prétendent que la campagne faite contre Antonini et moi est secrètement approuvée par vous...

Je n'ai pas à vous faire souvenir ici du dévouement et de l'admiration que je n'ai cessé de vous témoigner. Il m'importe peu de vous rappeler toute l'utilité que peut avoir pour vous mon amitié à Alger ; je viens avec les élus du parti antijuif, au nom de notre idée de « sa prospérité », réclamer de vous des paroles énergiques et justes...

DEUX NAUFRAGES

AU HAVRE

L'équipage perdu

Le Hâvre, 5 novembre. — L'*Etoile de la Mer* du port du Hâvre appartenant à M. Ouard, armateur, s'est perdue corps et bien, auprès du bec d'Amford.

L'équipage entier a été noyé. Les corps de deux matelots ont été retrouvés sur des épaves.

A NANTES

Nantes, 5 novembre. — Le vapeur français *Colbert*, de Rouen, vient de faire naufrage, par suite de la brume, à l'embouchure de la Loire. Le *Colbert* avait à bord 8 tonnes de coke. L'équipage a été sauvé par un navire qui passait.

L'héroïsme d'un matelot

Un matelot qui refuse d'être sauvé. — Seul à bord dans la tempête

Alger, 5 novembre. — Le vapeur anglais *Syrian-Prince* est entré à une heure dans le port, remorquant le trois-mâts-barque français *Tourny*, dont on a annoncé le naufrage. A bord, se trouve sain et sauf, le matelot Denis, que l'on croyait mort, et qui, au moment du sauvetage du *Tourny* par l'*Italie*, n'avait pas *voulu quitter le bord.*

Le trois mâts, couché sur tribord, paraît avoir été fortement éprouvé par la tempête.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

Le revirement de l'opinion anglaise

On est devenu plus pessimiste à propos de la guerre. Ce pessimisme, on le rencontre partout, même dans les hauts milieux gouvernementaux et il ne serait donc pas surprenant que le gouvernement offrît sous peu des conditions plus généreuses que celles qu'il proposait il y a quelques mois au grand scandale, d'ailleurs, de la presse ministérielle qui déclarait à ce moment que était bien trop « magnanime. »

Ces derniers jours, on a pu entendre dire, par des gens qui naguèrent encore insistaient sur la soumission absolue et sans condition des Boers, qu'il fallait proposer à Botha et à ses commandos un régime analogue à celui dont jouit le Canada.

A ce propos, un fait significatif vient de se produire. Le roi a reçu en audience sir Henry de Villiers, le chef de la justice de la colonie du Cap. On appréciera toute l'importance de cet événement en apprenant que sir Henry professe les plus vives sympathies pour les Boers, sans être pourtant anglophobe pour cela. Quoiqu'il soit un des chefs du parti hollandais de la *colonie du Cap, il est en effet considéré ici et* même dans les milieux ministériels, comme un homme d'une probité et d'une impartialité inattaquable.

On ignore naturellement ce qui s'est passé au cours de l'entrevue, mais il est bien évident que la conversation a roulé presque exclusivement sur la situation actuelle dans l'Afrique du Sud et il se pourrait même que le roi ait prié sir Henri de Villiers de lui dire quelles étaient les conditions de paix qui paraîtraient acceptables aux Boers.

Les représailles Boërs

L'Agence *Paris-Nouvelles* nous communique une proclamation qui aurait été lancée par *Louis Botha, en réponse à lord Kitchener.* En voici la conclusion :

Maintenant, il est fait savoir et proclamé par moi, Louis Botha, commandant général des forces de la République sud-africaine — après entente avec le gouvernement, officiers et burghers de l'*Etat libre d'Orange, et le gouvernement,* les officiers et burghers de la République sud-africaine — **que le général Kitchener, son état-major et tous les officiers et soldats servant sous ses ordres dans l'armée britannique et se battant en ce moment contre nous, seront, après le 15 septembre 1901, déclarés hors la loi dans le sud de l'Afrique. Et tous les officiers et burghers dans les deux Républiques et la colonie du Cap de Bonne-Espérance ont l'autorisation et reçoivent l'ordre de fusiller tout Anglais armés qu'ils rencontreront.**

Cette proclamation semble donner raison à ceux qui prétendent que nous sommes entrés dans l'ère des représailles sanglantes et sans merci.

Le combat de Brakenlaagte

Nouvelle dépêche de lord Kitchener — Comment se déroula la bataille — Christian Botha blessé

Londres, 5 novembre. — Une dépêche de lord Kitchener, datée de Pretoria, 4 novembre, donne de nouveaux détails sur le combat de Brakenlaagte.

La colonne Bentson ayant quitté son camp, au nord de Bethel, le 30 octobre, à l'aube, des éclaireurs annoncèrent que quelques Boers occupaient Brakenlaagte, où on comptait camper. Le temps était mauvais et pluvieux. L'ennemi, facilement tenu au large pendant la marche, Brandlaagte fut occupé à une heure du *soir. L'arrière-garde était stationnée sur une* crête, à portée du camp.

Une tentative des Boers sur un flanc de l'arrière-garde fut repoussée.

L'escorte des scottish-horse se repliait, quand elle fut entourée par les Boers ainsi que la crête, qu'ils attaquèrent. Masquée par la pluie et la grêle, leur manœuvre ne fut découverte que quand ils étaient trop près des canons, près desquels les colonels Bentson et Guinness furent frappés. Une attaque simultanée sur le camp empêcha d'envoyer des secours suffisants. Il est impossible d'estimer exactement les pertes boers, qui ont dû être considérables. Le commandant Opperman a été tué et Christian Botha blessé.

Les Boers auraient maltraité des blessés *(sic).*

KITCHENER.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1875

Le n° 492.980 gagne 100.000 fr.

Le n° 140.672 gagne 50.000 fr.

Les trois n°s suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 313.495 55.456 170.352.

Les quatre n°s suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 230.508 337.069 62.821 365.210.

Les 25 n°s suivants gagnent chacun 1.000 fr. :

255.342	38.614	158.635	373.849	44.571
86.823	123.153	84.682	50.595	283.709
26.167	363.026	286.363	400.845	411.016
140.210	277.888	92.004	342.609	36.115
43.539	299.152	389.605	272.332	95.735

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Foncières 1879

Les n°s 895.436 et 1.423.242 gagnent chacun 100.000 fr.

Le n° 1.484.763 gagne 25.000 fr.

Les n°s 1.736.553 et 973.101 gagnent chacun 10.000 fr.

Les n°s suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 694.534 1.626.274 482.790 1.592.926 305.681

Foncières 1885

Le n° 499 914 gagne 100.000 fr.

Le n° 780.091 gagne 25.000 fr.

Les six n°s suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 828.590 900.478 353.714 591.479 155.547 368.675

Chronique Régionale

Contre les bouilleurs de cru

Nous recevons du Syndicat des vins et spiritueux de la Région du Nord avec prière d'insérer, la note suivante :

La Commission exécutive du Syndicat National du Commerce en gros des vins, spiritueux et liqueurs de France, s'est réunie à Paris, au siège du Syndicat, à la Bourse du Commerce, dans les derniers jours d'octobre, sous la présidence de M. Turpin.

Celui-ci a rendu compte de la campagne de conférences faite en France par lui et par quelques-uns de ses collègues délégués à cet effet, et aussi des observations faites au cours de son voyage.

Il en résulte que la fraude pratiquée à l'abri du privilège des bouilleurs de cru menace d'installer le déficit comme un mal définitif dans les recettes de l'alcool. Le trafic clandestin des alcools de cru empêche la reprise des affaires du commerce régulier des eaux-de-vie et paralyse le relèvement espéré par les viticulteurs sur le cours des vins.

En conséquence, la Commission a décidé de continuer plus vigoureusement que jamais sa campagne *contre les fraudeurs et contre l'inégalité fiscale.*

A cet effet, un Congrès général extraordinaire des 113 Syndicats départementaux composant le Syndicat national se réunira à Paris les 26 et 27 novembre.

Instruction publique

Enseignement secondaire

BACCALAURÉAT. — *Baccalauréat classique.* — 1re partie (session de novembre). Sont déclarés admissibles :

MM. Fourcery, Charlier, Delannoy, Delevoix, D'houtaux, Didon, Bucamp, Dunen, Dumont, Gru, Hénin, Huler, Kiesylé, Lebon, Corvisy, E. Dupont, Filliette, Cerdo, Lagrange, Carbonnel, Dauchy, Fiévet, Fonteneau, Hauville, Hermant, Leclercq, Castelin, Debœuf, Dekouver, Deruelle, R. Droulers, Dusotoit, Duthilleul, E. Eloy, Faucon, Fleury, Garnier, C. Hugot, R. Hugot, Jombart, Keller, Latrasse, Laurent, Goffart, Eloy, Guersant, Capron, E. Dubois, Pipo, Gerasse, Gournay, Le Bègue de Germiny, Cioart, Dassauste, Pichereuile, Clovis Cappelle, Ducoureleare, Delattre, Deledalle, Dorny, Damortier, Gidenne, Goulière, Grauwin, Journé.

2e partie. — Sont déclarés admissibles :

MM. Jouveneau, Leloux, Tresse, Desély, Eraspont, Dacheux, Coulard, Delattre, Dufiot. A. Evrard, Fontaine, de Cargette, d'Argœuvres, Gournay, Gruson, Herbay, Hibon, J. Huret, Cordier, Decreton, Desrose, F. Evrard, Foch, Caslier, de Chabert, Ostland, *Courmont, Guissot, Delemasure, Duverdyn,* Hacot, Herman.

Baccalauréat moderne, 1re partie. — Sont déclarés admissibles : MM. Vandevoir, Depuiset, Duval, Déchamps, Dubois, Guerout, Lamarche, Lancés, Gabet, Dassonville, Delamotte, Déprets, Doizin, Dubourg, Glorie, Lambert, Lamory, Ledé, Mlle Caudron, MM. Cury, Dénisse, Combaux, Denneulin, Duvibreux, Goblet, Guéry, Herbaut, Isaac, Leclercq.

Nomination judiciaire

M. Chappeau, avocat, est nommé juge suppléant de première instance à Cambrai, en remplacement de M. Prioux, démissionnaire.

LE SPORT

FOOT-BALL

Union Sportive Tourquennoise

Ce soir Mercredi 6 novembre, aura lieu au Café Delvoye, la réunion des Commissions de Foot-Ball et des finances. La réunion commencera à 8 h. 1|2 très précises.

Ordre du jour — Matches du 10 Novembre : U. S. T. 2 *contre* R. C. R. 2. U. S. T. 3 *contre* U. S. L 2 — Demande du R. C. R. pour U. S. T. contre R. C. R. (Champs). Entraînement.

Compte-rendu du trésorier.

Messieurs les équipiers premiers sont invités à assister à cette réunion.

ROUBAIX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Ligue des Employés d'Octroi de Roubaix

La Ligue des préposés d'Octroi de Roubaix s'est réunie en assemblée générale le dimanche 3 novembre, à 8 heures du soir, en son local, estaminet Narcisse, rue de Sébastopol. La réunion était présidée par le préposé Prus qui, après avoir pris quelques dispositions d'ordre intérieur donne la parole au camarade Bataille qui doit rendre compte de son mandat au Congrès de Dijon.

Le délégué au Congrès expose alors avec netteté, le compte-rendu des travaux qui y ont été exécutés, et fait en quelque sorte assister les préposés au Congrès lui-même. Mais ce qui intéresse vivement l'assemblée, ce sont les avantages qu'ont obtenu les employés d'octroi de Lyon qui comme chacun sait a été supprimé depuis le premier juillet dernier, ces avantages consistent en :

1° La retraite proportionnelle pour tous indistinctement basée à raison de 1|50 ième du dernier traitement par année de service.

2° Une année d'appointement, d'indemnité en plus de la retraite à ceux des employés qui comptent moins de 10 ans de service et qui ne seraient pas pourvu d'un autre emploi.

3° Un assez grand nombre d'employés ayant moins de 10 ans de service ont été replacés dans les divers services municipaux et surtout dans le nouveau service des alcools.

Le délégué ayant rendu compte de son mandat, le préposé Dutat prend la parole pour le féliciter au nom de ses collègues d'avoir accompli avec tact et zèle la mission qui lui avait été confiée, il félicite également les préposés d'avoir fait acte de solidarité en envoyant un délégué au congrès de Dijon, acte d'autant plus méritoire dit-il que la situation de la plupart d'entre nous n'est pas en danger, puisque d'après le projet du citoyen Carette, maire de Roubaix, les emplois *vacants ou à créer nous* sont réservés. Quant à ceux qui ne seraient pas replacés, ils peuvent, croit-il, compter sur la bienveillante sollicitude de l'administration municipale. Mais vous avez voulu par cet acte apporter votre appui moral et pécunier aux camarades des autres villes qui n'auraient pas comme nous toute la sollicitude municipale.

Au nom de la Commission il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité :

« *Les employés du service de l'octroi* comptant moins de 10 ans de service, réunis en assemblée générale, assurent l'Administration municipale de leur plein et entier dévouement et, confiant dans les dispositions prises à leur égard par M. le Maire et le Conseil municipal, déclarent qu'ils s'efforceront, par leur zèle et leur dévouement d'en rester toujours dignes ».

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance au cri de : Vive la Municipalité ! Vive la République !

Accidents de travail. — Chez M. Alf. Motte et Cie, M. Tackels Louis, 52 ans, brouetteur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, 15, s'est contusionné la main droite à un tablier de carde.

— Chez M. Alfred Motte frères, Mlle Desquiens Eugénie, 23 ans, doubleuse, demeurant rue de Lannoy, 304 bis, en nettoyant son métier, s'est piqué le doigt avec un brise fil.

— A la société l'Union, M. Demesmacker François, 54 ans, charbonnier, demeurant rue d'Estaing, cour Saint-Simon, a reçu un coup de crochet sur le médius gauche.

— Dans le même établissement, M. Deines Adolphe, 31 ans, couvreur, rue de Wasquehal, a eu l'annulaire droit coupé entre une porte et un mur.

— Chez MM. Grau et Ducoulombier, M. Duthoit Aristide, 40 ans, poinçonneur, demeurant à Tourcoing, s'est blessé à l'annulaire droit en manœuvrant une tôle.

— Dans le même établissement, M. Baudringhien Louis, 26 ans, aide monteur, rue des Fleurs, s'est contusionné le cou en soulevant un sommier.

— Chez M. Wibaux Floris, Mlle Picquet Hélène, 17 ans, bobineuse, demeurant rue de Philippeville, 8, s'est contusionné le coude et la cuisse droite en tombant dans un escalier.

— Chez Mme veuve Henri Vandamme, M. Constant Emile, 45 ans, homme de peine, demeurant à Menin, a reçu une pièce de fonte sur le pied gauche.

— Au peignage de l'Epeule, M. Vantaxne Jean, 26 ans, peigneur, demeurant rue du Tilleul, 193, a reçu une aiguille dans le talon gauche.

— Chez M. Charles Pollet, M. Tremmery Arthur, 17 ans, mécanicien, demeurant rue Milton, 7, a reçu un éclat de fonte dans l'œil droit.

— Chez M. Vanoutryve et Cie, M. Vanhamme Arthur, 51 ans, tisserand, demeurant à Mouvaux, s'est blessé au pied droit en se heurtant contre son métier.

La rixe sanglante de la rue de l'Ommelet. — Une arrestation. — Comme nous le disions hier, dimanche, dans la nuit, une rixe est survenue entre deux groupes d'hommes et de femmes, à l'angle des rues de l'Ommelet et du Nouveau-Monde.

Un des combattants, M. Louis Lesage, 22 ans, encolleur, boulevard de Metz, cour Bride, 44, fut blessé légèrement de trois coups de couteau. L'agresseur demeura pour le moment inconnu. Hier, à la suite de l'enquête ouverte par M. Prudhomme, commissaire de police de ce arrondissement, le sieur Charles Woussen, [illegible] ans, apprêteur, demeurant rue Saint-Amand, [illegible], fut mis en état d'arrestation et adroitement interrogé.

Woussen a avoué être l'auteur des coups portés à Lesage. Il sera conduit à Lille ce matin.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 205

LA Joueuse d'Orgue

PAR

Xavier de Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA PETITE MARTHE

— C'est bien mon intention, ma brave Toinette.

— A la bonne heure ! — Je vais renforcer le menu d'une bonne omelette au lard... — Ça vous va ?

— Je le crois bien que ça me va !...

[illegible]

— Voilà une agréable surprise, mon ami, — reprit le ci-devant marchand de curiosités, — il y a près d'une année que tu n'es venu me voir...

— Mais je vous ai écrit, mon brave monsieur Dutac.

— Des lettres !... — On ne trinque pas avec des lettres... On ne peut pas donner une bonne poignée de main aux lettres... — Tes épîtres me font plaisir certainement, mais beaucoup moins que ta présence... — Tu viens passer la journée avec moi ?

— Si ça ne vous dérange pas...

— Est-tu bête !

Puis d'une voix forte et sonore le bonhomme appela :

— Antoinette !

— Voilà, monsieur, dit la servante en apparaissant.

— Tu sais que l'ami Berthaut déjeune avec nous.

— Je le lui ai déjà demandé...

— Et qu'il dîne.

— Je l'espérais bien.

— Alors il faut soigner les menus.

— J'ai mon déjeuner... — Quant au dîner, j'y penserai plus tard... — Je vais toujours mettre le couvert pour ce matin.

— Tu vois, Berthaut, toujours la même ! — Bientôt elle sera la maîtresse de la maison !

— Vous vous en plaignez peut-être... — fit Toinette en riant.

[illegible]

— C'est, ma foi, vrai.

[illegible]

Pas même d'un petit apéritif... — Ah ! je sais, je ne me refuse point l'apéritif, moi, malgré mes soixante-quatorze ans, qui ne m'empêchent pas d'être aussi jeune que toi.

— Dans ce cas, je l'accepterai, pour vous tenir compagnie...

— Qu'est-ce que tu prendra ? Une absinthe ? un bitter ? un vermouth ?...

— Un vermouth.

— Toinette, ma fille, la bouteille de vermouth et deux verres. — Tu nous servira là, *sur cette petite table, et ça ne t'empêchera pas de mettre ton couvert.*

L'ex-marchand d'antiquités versa, trinqua avec son hôte, but une gorgée avec un plaisir manifeste, fit claquer sa langue et reprit :

— Est-ce que tu es en congé ?

— Ah ! bien, ouiche ! en congé ! répliqua Berthaut. — Est-ce qu'on nous donne seulement quarante-huit heures de permission, à la Sûreté ? Toujours sur pattes, le jour et souvent la nuit... C'est à peine si on a le temps de *dormir ! — J'ai trouvé un joint pour venir vous voir. J'ai dit que j'avais à vous consulter...*

— A me consulter ?... — répéta Dutac surpris.

— Oui... — et ce n'est point une blague que j'ai faite au juge... C'est une affaire sérieuse... Très sérieuse...

— Tu m'intrigues beaucoup ! De quoi s'agit-il ?

— D'une pièce à conviction de toute première importance ! Un bijou qu'un assassin a laissé, sans le vouloir, dans les mains de sa victime... — Cet assassin, nous ne le connaissons pas... — Avec ce bijou il faut que nous arrivions à relever sa piste. — C'est notre seule chance d'arrêter au moins un des scélérats, car ils sont deux... [illegible]

— Le bijou est ancien ?

— Nous le croyons...

— Tu l'as apporté ?

— Bien entendu... — Mais nous parlerons de cette affaire-là après déjeuner, à tête reposée...

— Ça sera d'autant plus à propos que je vais servir tout de suite... — dit la vieille servante qui ne se gênait point pour écouter en mettant le couvert. — Installez-vous à table, et pendant que je vais faire mon omelette, aiguisez vous les dents en mangeant des radis, du beurre et du saucisson.

Les deux hommes se mirent à table.

Au bout de quelques minutes, Toinette apporta triomphalement, sur un plat de vieille faïence de Rouen à la Corne, une omelette fumante et dorée à point, qui donnait de l'appétit rien qu'à la regarder.

Elle fut d'ailleurs déclarée exquise, — et c'était justice.

Dutac aimait la bonne chère. — Il mangeait bien, buvait sec, et possédait une cave agréablement garnie.

Une bouteille de vin blanc, tête de Vouvray, arrosa l'omelette au lard.

Avec la poule en daube apparut une bouteille de vieux Pomard et au dessert Toinette servit une fiole poudreuse de Pontet-Canet.

La présence de Berthaut était une fête pour l'ex-antiquaire.

Au dessert succéda le café accompagné d'une fine-champagne authentique, puis Toinette disparut, après avoir demandé :

— Pour quelle heure le dîner, monsieur ?

— Pour six heures et demie. — Cela donnera à l'ami Berthaut tout le temps d'aller prendre le train de onze heures vingt-deux minutes à la gare de Survilliers... — Maintenant, garçon, continua Dutac aussitôt qu'il se retrouva seul avec son visiteur, — occupons-nous de tes affaires. — Montre-moi le bijou en question...

Berthaut tira le cachet de sa poche, le débarrassa du papier qui l'enveloppait et le présenta à l'antiquaire.

Celui-ci l'examina pendant le quart d'une seconde et s'écria :

— Ah, ça ! *tu te fiches-tu du monde !* — Ça un bijou ancien !... En voilà une sévère ! — C'est du toc, mon garçon, tout ce qu'il y a de plus moderne en fait de toc. — Le cachet est bien en argent, mais la simili-pierre est en verroterie, et vaut trois francs cinquante !

— Vous ne m'avez pas laissé le temps de vous *expliquer que ce bibelot n'est qu'une copie* exacte de l'original, exécutée par ordre du juge d'instruction.

— Ah ! c'est donc ça ! — J'aurais mieux aimé voir l'original, mais enfin, comme copie, ce n'est pas mal... — Le ciseleur sait son métier. Il a même imité supérieurement l'usure de certaines parties. — Je ne pourrais pas m'y tromper, moi ; mais il y a des experts de l'Hôtel des Ventes — j'en connais — qui n'y auraient vu que du feu...

— Vous pensez que l'original est ancien ?

Dutac ne répondit pas.

Il s'absorbait maintenant dans l'examen du bijou.

— Ah çà, mais ! ah çà, mais ! dit-il tout à coup, — je ne me trompe pas... j'ai eu dans les mains l'original de cette copie !

Berthaut s'était dressé comme mû par un ressort.

— Vous avez eu l'original dans les mains ?... répéta-t-il avec anxiété.

— Oui... — J'en ai la certitude.

— Quand ?

— Il y a longtemps... Très longtemps...

— Mais enfin, à peu près ?

— Vingt-cinq ans... trente ans... peut-être plus...

— Tant que ça !

(à suivre).